



Fédération nationale des associations de Directeurs des Affaires Culturelles des Collectivités territoriales

Contribution de la FNADAC à la Consultation nationale sur l'Education artistique et culturelle

Association nationale des
Directeurs d'Affaires culturelles
des Régions (ANDACRE)

Association nationale « Culture
& Départements » (ANCV)

Association des Directeurs de la
Culture d'Ile de France (ASDAC)

Club des Responsables des
affaires culturelles des villes et
intercommunalités d'Ile-de-
France (CRAC)

Association des Directeurs des
affaires culturelles de Midi-
Pyrénées (ADMP)

Association des Directeurs des
Affaires culturelles d'Aquitaine
(ADAC DAQ)

Association des Directrices et
Directeurs des affaires
culturelles de Rhône-Alpes
(ADACRA)

DAssociation des DAC de
Bourgogne et de Franche-Comté
(ADAC BFC)

Dans le cadre de cette consultation, on considérera comme acquis :

- les enjeux de l'EAC pour sa capacité à favoriser la formation de l'individu (apport de l'acte créatif et relation de l'individu au monde) ;
- l'évidente nécessité de passer des multiples expérimentations menées depuis 30 ans en matière d'EAC à une véritable généralisation.

Si bien entendu on doit tenter de prendre en compte les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire (accompagnement éducatif) et extrascolaire (à domicile et en famille), il n'empêche que **des espace-temps durant le temps scolaire** sont incontournables car c'est la meilleure réponse au principe d'égalité républicaine ; en conséquence on ne saurait accepter une politique qui se limiterait à l'enseignement de l'histoire des arts dans le cadre des disciplines existantes sans partenariat avec le monde artistique et culturel, au détriment de pratiques artistiques et culturelles qui seraient reléguées hors temps scolaire. Les parcours culturels ne constituent pas en soi un acte d'enseignement, ils sont le socle sur lequel les enseignants peuvent articuler leurs apprentissages, avant, pendant et après le projet.

La lutte contre les **inégalités sociales** passe par une priorité aux projets concernant les classes en SEGPA, aux établissements classés en « réussite prioritaire », aux ULIS et aux ENAF. L'isolement géographique est une autre cause d'**inégalités territoriales**, notamment prise en compte par des Départements, qui se caractérise par l'éloignement des ressources culturelles. D'où deux problématiques :

- le coût des transports des élèves, afin qu'une classe puisse se rendre dans un équipement culturels de qualité professionnelle pour voir une œuvre et rencontrer ses créateurs ou des médiateurs (cf. dispositifs de prise en charge partiel ou non des frais d'autocar, au-delà de 10kms par ex). Certains Départements pour des raisons financières sont amenés à contingerer actuellement le nombre des projets « destination culture » pour les équilibrer avec les autres types de projets.
- le coût de transport voire d'hébergement des artistes ou professionnels venant animer des ateliers de pratique artistique au sein des établissements. A noter l'intérêt des agences culturelles régionales et départementales (ODAC, ADDM) permettant de salarier des équipes artistiques ou des médiateurs, quand un conventionnement n'est pas possible avec des équipements artistiques et culturels trop éloignés.

Le partenariat a été rendu difficile ces dernières années notamment en raison des propres difficultés de l'Education nationale : coordination Rectorat / DSDEN, inégalité des décharges pour les professeurs-soutien aux projets culturels, incapacité à nommer des référents-culture dans les collèges, implication inégale des proviseurs et principaux, diminution de décharges d'enseignants dans les services éducatifs des structures culturelles, diminution voire absence de formation initiale et continue...

Le rôle incitatif des DRAC n'est pas négligeable, au côté des collectivités territoriales, pour faire levier sur certains projets.

La FNADAC défend pour l'éducation artistique et culturelle une ambition, celle :

- d'**une dimension** : territoriale, partenariale, transversale (culture-éducation-jeunesse-social), interinstitutionnelle de l'EAC, en reconnaissant l'adaptabilité des dispositifs aux territoires très divers (expérimentations) ;

- d'**une méthode** : la coconstruction de projets artistiques et culturels entre les pouvoirs publics et les acteurs éducatifs, culturels et sociaux (via des **comités de pilotage**), avec en premier lieu le partage de diagnostics, de savoirs et de valeurs (par exemple encouragement de l'esprit de projet, de l'engagement mobilisateur, de nature à empêcher de figer les actions dans des dispositifs routiniers).

- d'**outils** :

. **une gouvernance**, en associant à l'Etat les collectivités territoriales pour inscrire l'EAC dans le cadre du développement territorial (à savoir complémentarité avec les projets de territoire, les schémas territoriaux d'enseignement artistiques...). Cela pourrait se concrétiser par :

-une coordination régionale (Conseils régionaux) d'un point de vue stratégique (grandes priorités), déclinée ensuite sous la forme de plans départementaux d'EAC (Conseils généraux, pertinents notamment pour l'équité territoriale) articulés avec des contrats territoriaux d'EAC (à l'échelle de la commune ou de l'EPCI), en mettant en réseau les acteurs concernés ;

-des conventions cadre pluri-annuelles Etat/collectivités territoriales

Quel peut être l'engagement conjoint des signataires ?

-mobiliser les structures artistiques et culturelles autour de leur mission d'action éducative sur le territoire, et mettre à leur disposition des outils facilitateurs ;

- organiser les appels à projets sur les dispositifs, diffuser des guides-ressources, utiliser les lieux ressources tels que CRDP et CDDP.

- expertiser les projets de parcours culturels : qualification des artistes ou professionnels, contenus artistiques et pédagogiques ;

- inciter, accompagner et structurer des projets fédérateurs : inter-établissements (notamment primaires-collégiens, collégiens-lycéens) ou territoriaux (intérêt des résidences d'artistes sur un territoire, ouvertes à des jeunes issus de différents établissements scolaires et centres socio-culturels)

... cela dans une exigence de qualité, de diversité des domaines culturels (en s'ouvrant aux pratiques numériques et à l'éducation aux écrans) et d'équilibre territorial ;

-veiller à la bonne articulation des différents dispositifs, avec la volonté partagée de cohérence et de complémentarité des différentes actions ;

- réfléchir aux problématiques de l'évaluation des projets (quantitative et qualitative)

- valoriser les actions menées : forums par bassin de vie associant enseignants et acteurs culturels, expositions, publications, internet etc.

. la nécessité de **médiateurs culturels**, permettant l'articulation avec le hors temps scolaire, pour conjuguer par exemple des rencontres artistiques et culturelles en temps scolaire et extra-scolaire, ainsi que d'autres actions avec des amateurs, ou avec des jeunes en difficulté d'inclusion sociale ou en situation de handicap. Cet objectif pourrait se concrétiser tant par l'emploi de musiciens intervenants en milieu scolaire (Dumistes) que par la création d'animateurs-professeurs d'action culturelle (à l'image de l'enseignement agricole) ou encore par un soutien ciblé aux réseaux de jeunesse et d'éducation populaire pour l'emploi de médiateurs.

. la nécessité de **l'observation** et de **l'évaluation**, ainsi que la nécessité de la formation (initiale et continue), par la mise en place de journées de rencontres, de modules interprofessionnels de formation. Ces formations porteraient notamment sur la mise en œuvre de partenariat inter-institutionnels (compréhension des logiques et des représentations de chacun).

La FNADAC souhaite la création au niveau national d'un **Institut national de l'éducation artistique et culturelle** (INEAC), qui jouerait à la fois un rôle d'observatoire qui fait cruellement défaut (avec commande d'études-actions des dispositifs territoriaux), de centre d'études et de recherches, et de centre de formations pour des formations nationales et décentralisées (en s'appuyant sur les agences culturelles régionales et départementales, et en intégrant l'expérience des PREAC).

A savoir, en définitive, une ambition autre que l'actuel Haut-Conseil à l'éducation artistique et culturelle.